

Au Collège des Bourgmestre et Echevins



Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 25 mars 2022 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

**Acte de cession entre l'Etat et la Ville d'Esch-sur-Alzette**

L'Etat cède à la Ville d'Esch-sur-Alzette la propriété immobilière ci-après :

Numéro cadastral	Lieu-dit	Nature	Contenance
276/3580	Rue de Luxembourg	Place	00ha 16a 37ca
276/3581	Rue de Luxembourg	Place	00ha 00a 01ca
276/3582	Rue de Luxembourg	Place	00ha 00a 01ca
276/3583	Rue de Luxembourg	Place	00ha 00a 01ca
276/3584	Rue de Luxembourg	Place (occupée)	00ha 00a 01ca

- **Prix de vente :**  
La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix de 11.487,00 €.
- **Utilité publique :**  
Les parcelles font partie de la voirie publique de longue date et seront intégrées dans le Domaine Public Communal suivant PAP « Nei Esch » approuvé par le Ministre de l'Intérieur le 6 mars 2003 (référence 12684/59C).
- **Article budgétaire :**  
4/650/221100/99582 - Immeubles non affectés - acquisition de biens fonciers - autres terrains

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano  
Ingénieur-Directeur